



6 rue de Kerhuel CS 29029
29196 Quimper cedex
02.98.76.65.65
nous écrire cgt@cg29.fr
nous voir <http://cgtcg29.fr>

Permanences à Brest
Maison du peuple
2, place Edouard Mazé
07.81.78.81.40

Quimper, le 20 octobre 2017



Comité Technique (Paritaire)

Approbation du procès-verbal de la séance du 01/12/2016 et 28/02/2017 : refus de vote des trois syndicats

Nous demandons que le délai d'approbation des procès-verbaux se fasse au plus près de la réunion CT correspondant aux sujets.

Classification des emplois : vote contre des trois syndicats

Pour la CGT, nous avons voté contre parce que :

-Pas de tableaux de propositions de primes dans le dossier alors que l'emploi (profil), dans ce nouveau régime indemnitaire, détermine la prime.

-Beaucoup d'agents de toutes les filières, ne se retrouvent pas dans cette classification,

150 métiers recensés dans la collectivité. (GPEEC) sont ramenés à 78 profils d'emplois qui déterminent la prime.

Avant : 141 grades auxquels était rattaché le régime indemnitaire de chaque agent

Au niveau national, la CGT a voté contre une prime liée à la fonction et non plus au grade, l'employeur réorganisant sans cesse les services et modifiant les fonctions.

-Après le CT du 7 novembre 2017, il nous a été dit que chaque agent recevra l'information sur le rattachement de son poste à l'emploi type. Il y aura une commission « ad hoc » créée pour l'occasion pour débattre des recours.

Mais quelle connaissance les agents auront-ils de tous les autres profils d'emploi et du régime indemnitaire associé pour faire un recours ? Cela pourra aboutir pour les plus éclairés à des négociations entre amis.

Quelle est la légitimité de cette commission composée uniquement de membres de la DRH ? Nous avons demandé que les recours soient examinés à la CAP, composée de représentants du personnel.

Quelle visibilité sur ces changements individuels pourront avoir les représentants du personnel ?

Information sur la ROP dans les DTAS : pas d'avis du CT sollicité

Le dossier présenté n'apportait aucun renseignement par rapport à celui qui a été présenté aux syndicats le 28 août.

Nous avons alors parlé de la refonte des aides financières et des instances CLLE. La direction (DGS et DGA) a dit que l'étude du fonctionnement des CLLE était remise à un cabinet privé, un de plus, l'objectif étant de réduire la voilure.

Nous avons dit que la refonte des aides allait entraîner l'assèchement de la demande sous couvert d'une simplification des procédures.

J'envisage d'adhérer au syndicat

Nom : Prénom :
Adresse :
Service :
Tel :